République FrançaiseDépartement de l'Hérault Arrondissement de Béziers

Envoyé en préfecture le 23/02/2024 Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024



ID: 034-213402373-20240221-08_2024-DE

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 21 février 2024

08-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

<u>Présents</u>: ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations: MAURY Jean-François à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria,

Absents: BENEZECH Claude, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet: Compte Financier Unique 2023 - Aire de lavage

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique de l'exercice 2023.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	3 345.42 €	3 360.00 €	- €	- €
Résultat de clôture		14.58 €		

Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'uanimité Le Maire n'ayant pas participé au vote

- APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2023 pour le budget aire de lavage présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

